

L'Obs > Société

## 28 ans de prison pour l'assassin d'un boulanger

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux.

[En savoir plus et gérer ces paramètres](#)



EN SAVOIR PLUS

OK

# L'Obs

[Je m'abonne](#)

La meurtrière d'un boulanger de Saint-Just-Saint-Rambert (Loire) a été condamnée à 28 ans de réclusion criminelle par la cour d'assises de la Loire.

Par **L'Obs**

Publié le 22 novembre 2005 à 08h04

Magali Rossi a été condamnée à 28 ans de réclusion criminelle, vendredi 18 novembre, par la cour d'assises de la Loire, pour le meurtre d'un boulanger de Saint-Just-Saint-Rambert (Loire), lors d'un hold-up, en août 2002.

L'avocat général André Merle avait requis 25 années de réclusion contre cette femme de 34 ans qui s'est présentée libre à son procès mercredi.

Sa remise en liberté, le 9 septembre dernier, à la demande de la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon avait suscité une vive émotion de la part des proches de la victime.

Son avocat André Buffard a souligné vendredi dans sa plaidoirie qu'"en ayant eu le courage de venir affronter ses juges et assumer son acte, elle a épargné un grand scandale à la justice française". Anne-Sophie Royol, reconnue coupable de "complicité de vol accompagné ou suivi de violences ayant entraîné la mort" a pour sa part écopé de 10 ans d'emprisonnement.

## Complicité

Son avocat M<sup>e</sup> Daniel Dupuy avait rejeté l'accusation de complicité, affirmant que sa cliente n'a "pas fait le guet dans la voiture de Magali Rossi pendant le braquage", comme cela lui était reproché. Il a plaidé la requalification du chef de poursuite en "recel aggravé", ce que la cour ne lui a pas accordé.

M<sup>e</sup> Dupuy souhaitait pour cette femme de 33 ans, mère d'une enfant de quatre ans, une peine mixte, avec du sursis, bien inférieure aux dix années de prison ferme requises par le ministère public.

La plus jeune de ces trois femmes qui partageaient un appartement à Saint-Etienne au moment des faits, Emilie Després, âgée de 22 ans, a pour sa part été reconnue coupable de "destruction de preuve", pour avoir fait disparaître des vêtements de Magali Rossi, tâchés du sang du boulanger.

La cour lui a infligé une peine de trois ans de prison, dont deux avec sursis.

(AP) En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies permettant de vous proposer des services et offres adaptés à vos centres d'intérêt et vous permettre l'utilisation de boutons de partages sociaux.

[En savoir plus et gérer ces paramètres](#)

